



## Gouvernement ouvert

### Foire aux questions

#### 1. Pourquoi le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a-t-il besoin d'une Politique du gouvernement ouvert?

La mise en place de la Politique du gouvernement ouvert est une mesure importante de concrétisation de l'engagement du GTNO d'accroître la transparence et la responsabilisation. Elle permettra au GTNO d'être en phase avec les autres gouvernements du pays et de l'étranger qui prennent des mesures pour être plus transparents et responsables envers leurs citoyens.

Bien que le GTNO soit déjà ouvert et transparent à bien des égards, il est indispensable de regrouper les pratiques, idées et principes existants sous une même politique et d'établir des approches claires et uniformes à l'échelle du gouvernement.

La Politique constitue une étape importante qui aidera tous les ministères et organismes à examiner et à améliorer leurs pratiques et à intégrer la vision du gouvernement ouvert dans tous les domaines.

#### 2. D'où vient la Politique du gouvernement ouvert?

La Politique du gouvernement ouvert a été élaborée à partir des résultats d'un processus de consultation du public mené par le ministre responsable de la consultation du public et de la transparence, Louis Sebert, ainsi que des commentaires venant des ministères du GTNO, des recherches sur les initiatives analogues d'autres territoires de compétence et des recommandations du [Comité permanent des opérations gouvernementales](#).

#### 3. Pourquoi la Politique du gouvernement ouvert ne précise-t-elle pas davantage ce que doivent faire les ministères du GTNO?

La Politique vise à énoncer les principes d'un gouvernement ouvert, à clarifier qui est responsable de la mise en œuvre de la Politique et à fournir une orientation générale sur les directives et lignes directrices additionnelles nécessaires. La Politique établit ce que le gouvernement s'engage à faire, et la prochaine étape consiste à décrire comment il le fera.

Comme les directives et lignes directrices établies dans le cadre de la Politique serviront d'outils de travail au gouvernement, il faut s'assurer qu'elles sont efficaces et que tous les ministères peuvent bien les comprendre et les mettre en œuvre. C'est



pourquoi les directives et lignes directrices doivent être élaborées en collaboration avec les ministères.

#### **4. Comment les directives et lignes directrices du gouvernement ouvert seront-elles élaborées? Quand seront-elles prêtes?**

La Politique prévoit la mise en place de directives et de lignes directrices précises concernant la communication des données et des renseignements du gouvernement et l'approche du gouvernement en matière de consultation du public. Elles seront élaborées en collaboration avec tous les ministères par l'entremise d'un groupe de travail interministériel coordonné par le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones.

L'élaboration de ces documents d'orientation sera au cœur de la mise en œuvre de la Politique. L'objectif est d'établir un ensemble initial de directives et de lignes directrices au cours de 2018 et de 2019, en sachant qu'elles seront en constante évolution à mesure que de nouvelles technologies feront leur apparition et que des pratiques exemplaires dans d'autres administrations seront établies.

#### **5. Que changera la Politique du gouvernement ouvert?**

Il se peut que le public ne remarque pas de changements importants dans la façon dont le GTNO communique des renseignements et des données ou consulte le public à court terme. Au départ, la mise en œuvre de la Politique sera axée sur l'élaboration des directives et des lignes directrices nécessaires et sur la collaboration des ministères pour créer des outils et des initiatives qui mettront en valeur les principes d'ouverture, de transparence et de responsabilité de manière concrète et praticable au GTNO.

De plus, la Politique n'aura pas préséance sur les protections prévues par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ou toute autre loi applicable. Les renseignements personnels détenus par les organismes publics continueront d'être protégés, et il y aura toujours des mesures en place pour empêcher la divulgation des données et des renseignements de nature délicate ou soumis à des restrictions pour des raisons de confidentialité, de sécurité ou d'obligations légales.

Il est à noter que les ministères du GTNO prennent déjà de nombreuses mesures conformes aux principes du gouvernement ouvert. La Politique mettra l'accent sur ces initiatives, améliorera la collaboration dans le cadre de ces initiatives et offrira aux ministères un forum où échanger leurs pratiques exemplaires et établir des approches communes, s'il y a lieu.



**6. Quelles mesures le GTNO prend-il pour s'assurer de ne pas divulguer des renseignements confidentiels ou des renseignements qui pourraient créer des risques pour la sécurité?**

Les protections prévues par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ou toute autre loi applicable s'appliquent à l'ensemble des renseignements et des données du gouvernement. Les renseignements personnels détenus par les organismes publics continueront d'être protégés, et il y aura toujours des mesures en place pour empêcher la divulgation des données et des renseignements de nature délicate ou soumis à des restrictions pour des raisons de confidentialité, de sécurité ou d'obligations légales.

**7. Le GTNO a-t-il un plan d'action pour la mise en œuvre du gouvernement ouvert?**

Il importe de reconnaître que même si le principe du gouvernement ouvert est simple, sa mise en œuvre peut s'avérer complexe et exigera planification, temps et efforts.

Le comité directeur sur le gouvernement ouvert a déjà mis sur pied un groupe de travail composé de fonctionnaires de tous les ministères pour discuter des défis et des perspectives que représente l'instauration d'un gouvernement ouvert et collaborer à l'élaboration des outils et des initiatives nécessaires pour mettre de l'avant les principes d'ouverture, de transparence et de responsabilité de manière concrète et praticable.

Voici les prochaines étapes pour le groupe de travail :

- Se mettre au fait du travail déjà prévu ou en cours dans les ministères afin de relever les pratiques exemplaires et les possibilités de collaboration en matière de gouvernement ouvert.
- Recenser les renseignements et données que publient déjà les ministères, et chercher des façons de les rendre plus accessibles au public.
- Élaborer des lignes directrices pour aider les ministères à déterminer et à hiérarchiser les données et renseignements à communiquer au public.
- Examiner en quoi d'autres initiatives du GTNO se rattachent au gouvernement ouvert et comment aider les ministères à prendre de meilleures décisions sur le moment et la façon de divulguer des renseignements et des données, notamment par l'examen de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la Stratégie d'innovation des services.
- Élaborer des lignes directrices sur la participation du public et l'utilisation des technologies pour améliorer la qualité et l'uniformité des consultations.
- Examiner comment obtenir des commentaires du public sur le degré d'ouverture du GTNO, et des idées sur les points à améliorer.
- Déterminer la façon de rendre compte au public de l'avancement de la mise en œuvre du gouvernement ouvert.



**8. Comment le GTNO rendra-t-il compte de l'avancement de la mise en œuvre de la Politique du gouvernement ouvert?**

Le groupe de travail élaborera une approche afin d'établir les indicateurs et les processus de production de rapports sur l'avancement du GTNO vers un gouvernement plus ouvert.